Eaux grises et noires : les obligations des plaisanciers

Equipements

Par Figaronautisme.com avec MAIF
Mercredi 3 avril 2024 à 15h09

Les bateaux sont tout autant des moyens de voguer que des lieux de vie à part entière. En cela, les plaisanciers y génèrent des déchets divers qu'il convient de gérer pour éviter les pollutions dans les zones de mouillage.

©Sophie Savant-Ros

On a beau être marin, libre, au contact direct des éléments majestueux, on n'en reste pas moins homme avec ses besoins, comme celui de les faire justement. C'est sans doute un peu prosaïque, mais les plaisanciers se doivent d'assurer la bonne gestion de leurs effluents issus

de la vaisselle et de la douche, les eaux grises et celles des toilettes, les eaux noires. « *Depuis 2008, les constructeurs de bateaux sont tenus de prévoir l'emplacement d'une cuve dédiée pour les réceptionner ; mais il n'y a pas d'obligation d'en avoir une* », regrette Angélique Fontanaud, responsable QSE (Qualité Santé Environnement) du port de La Rochelle. Elle est également présidente d'Echo-Mer, une association engagée pour protéger le milieu marin des pollutions de l'homme. La structure s'est d'abord mobilisée pour la prise en charge des déchets toxiques issus du carénage des professionnels. Elle mène en outre des opérations de sensibilisation sur les pontons en direction des plaisanciers susceptibles de générer eux aussi d'importantes nuisances avec leurs rejets. L'impact est d'autant plus important que l'on concentre un grand nombre de bateaux dans un espace réduit. « *Au port des Minimes, on peut compter 4200 bateaux, entre les permanents et les visiteurs. Si beaucoup utilisent leurs toilettes sans réservoir, on peut craindre une pollution bactérienne.* » De plus, depuis la période "Covid", le nombre de résidents du port a été multiplié par deux, « *passant de 100 à 200 personnes, estime Angélique Fontanaud. C'est un mode de vie marginal qui plait et une solution face aux loyers très élevés à La Rochelle.* » Ici, des prélèvements réguliers sont effectués pour vérifier la qualité des eaux de baignade toutes proches. Jusqu'ici les voyants sont au vert. « *On peut aussi attribuer nos bons résultats aux marées qui opèrent un grand nettoyage quotidien. Les problématiques sont bien différentes pour les ports méditerranéens.* » C'est pourtant dans l'archipel breton des Glénan, qu'un cas de contamination à la bactérie Escherichia coli, typique des pollutions fécales, a bloqué les baignades pendant quelques jours en août dernier.

Des pompes dans les ports

La loi sur l'eau de 2006 est formelle. Les bateaux construits depuis 2008, équipés de toilettes, doivent en plus avoir un bac de rétention ou un système de traitement des eaux usées. Les rejets sont strictement interdits à moins de trois milles des côtes. Avant douze milles (plus de 22 km), le relargage est autorisé, à une vitesse minimum de quatre nœuds si le bateau est équipé d'une système de broyage et de désinfection. Les amendes prévues pour les navire de moins de vingt mètres est de 4000 €. Ça fait chère la grosse commission !

De leurs côtés, les ports sont tenus de mettre des équipements à dispositions des plaisanciers. À La Rochelle, ils sont installés depuis plus de quinze ans. « *Nous avons deux pompes sur le ponton de service, reliées au tout-à-l'égout. Pendant que les plaisanciers font leur plein d'essence, ils peuvent en profiter pour vidanger gratuitement.* »

Toilettes sèches en milieu marin

Nombre de bateaux sont désormais équipés de toilettes. Ils offrent une certaine autonomie dès lors que les plaisanciers naviguent pendant plusieurs jours. Le système permet de stocker ses eaux usées avant d'accéder à une pompe portuaire ou d'actionner sa vanne de décharge au large des côtes. « *J'ai trouvé que le système avait ses limites, indique Louis Boyer, plaisancier rochelais. D'abord les cuves sont vites remplies. Ensuite, les mécanismes sont assez compliqués et plutôt fragiles … Et puis ce système fait de trous et de vannes présente toujours un risque. On a déjà vu des bateaux sombrer à cause de cela. »* Louis a donc décider de tout démonter et d'installer des toilettes sèches sur son navire de neuf mètres. L'équipement, simplement encastré dans du bois, s'intègre mieux à l'habitacle. Il est plus élégant, plus pratique. « *C'est le même système que dans les camping-cars. C'est vraiment bien fait, facile à utiliser, il y a moins de problème potentiel et c'est plus sécure pour le bateau.* » Au large, à

plus de douze milles, Louis vide son seau. À terre, il dépose son sac dans un container prévu à cet effet et la boucle est bouclée. Il suffit de penser à embarquer ses sacs de sciure de bois.